

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
SUBVENTION SPECIFIQUE
N° MGDIS : 13019**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

**La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE**

représenté par

Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du

ci-après désigné

« la Métropole»

ET

L'Association

**ANIMA INVESTMENT NETWORK
13 rue Francis Davso
13001 MARSEILLE 1ER ARRONDISSEM**

sise

N° siret :

49347057900035

représentée par

Son Président, Monsieur Tarek CHÉRIF

ci-après désignée

« l'association»

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui œuvrent dans le domaine de Droit commun - Demande de subvention - Développement économique et attractivité.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les actions conformes à son objet social, à savoir :

- Coordination du consortium « soft-landing Provence Africa Connect »
- Mettre en œuvre sur une durée d'un an, dans une démarche collective avec l'ensemble du consortium un programme de soft landing de 16 innovateurs africains sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence en trois phases (prospection, admission, accompagnement)
- Développer la communication autour de ce programme spécifiquement dédié aux entreprises innovantes africaines pour renforcer la visibilité, et l'attractivité de l'écosystème d'innovation d'Aix-Marseille-Provence auprès des innovateurs africains ;

A cette fin, l'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2026 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 3 : INDEPENDANCE DE L'ASSOCIATION

Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau...)

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.

De plus, les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités ;
- Se doter des assurances visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

4.1 Budget prévisionnel de l'action :

- L'annexe I à la présente convention précise :
- Le budget prévisionnel de l'action, objet de l'article 1^{er}, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) de l'action, objet de la présente convention, est d'un montant de 20 000 €, réparti comme suit :

Action : « Soft Landing Provence Africa Connect » : 20 000 €

4.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :

La participation de la Métropole est d'un montant de 16 000 €.

Cette participation représente 80% du coût total prévisionnel de l'action (*hors contributions volontaires*).

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée en fonction des dépenses réelles déduction faite du montant total des recettes hors subvention d'exploitation auquel sera appliqué un taux de financement ajusté tenant compte des soutiens accordés par l'ensemble des partenaires institutionnels.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Cette subvention sera créditee au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

4.3 Modalités de versement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur appel de fonds du bénéficiaire, après la signature de la convention par les deux parties ;
- le solde, sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la présente convention.

L'appel de fonds est rempli et signé par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

ARTICLE 5 : CONTROLE, SUIVI, EVALUATION

5.1 Contrôle :

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Métropole. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des

dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le refus de leur communication entraîne le remboursement de la subvention.

5.2 Suivi :

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement de l'action définie à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

5.3 Évaluation :

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'association auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être organisée par la Métropole à tout moment jugé utile.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de la Métropole, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

5.4 Indicateurs :

Au regard de l'objet défini à l'article 1, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs choisis par l'association dans le cadre de sa demande de subvention sont :

- Indicateur d'évaluation 1 : Participation aux sessions d'accompagnement collectives
- Indicateur d'évaluation 2 : Participation aux sessions d'accompagnement individuel
- Indicateur d'évaluation 3 : Participation aux différents événements prévus dans le cadre du programme
- Indicateur d'évaluation 4 : Implantations sur le territoire métropolitain

5.5 Renouvellement :

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 6.2 et aux contrôles prévus à l'article 5.1.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS COMPTABLES – JUSTIFICATIFS A FOURNIR

6.1 Obligations comptables :

Préalablement à ce qui suit, la présente convention rappelle que :

- Les associations doivent adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 ;
- Conformément à l'article L. 612-4 du Code du commerce, pour tout montant supérieur à 153 000 euros de subventions publiques :

- l'association doit établir chaque année des comptes annuels comprenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- l'association est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes. Dans ce cas, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles ;
- Si la subvention annuelle est supérieure à 75 000 euros ou représente plus de 50% du budget total de l'association, le Président de l'association s'engage à certifier la conformité des comptes annuels conformément à l'article L. 2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise, le cas échéant ;
- En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives.

6.2 Justificatifs à fournir par l'association :

L'association dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1^{er} janvier au 31 décembre), **s'engage dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, à fournir les documents suivants :**

- **Le compte rendu financier de l'emploi de la subvention** signé par le Président de l'association ou toute personne habilitée ;
- **Les comptes annuels (la version détaillée) et le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant ;**
- **Le rapport d'activité de l'année écoulée ;**
- **Le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant tous les documents précités.**

6.3 Autres engagements :

Par ailleurs, l'association s'engage à communiquer à la Métropole toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'association et des statuts.

ARTICLE 7 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de celle-ci.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le versement de la subvention concernée.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 10 : INTANGIBILITE DES CLAUSES

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente convention.

ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE

La présente convention étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

ARTICLE 12 : RE COURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 31 rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE Cedex 02. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

Le Président

La Présidente
Martine VASSAL

ANNEXE I - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

Nom de l'association
Budget Prévisionnel de l'Action Année 2026

3-2

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2026

CHARGES DIRECTES		MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT ¹³
60 - Achats		€0	70 - Vente de produits finis de marchandises, prestations de services		
Achats stockés (matières premières, autres)			73 - Dotations et produits de tarification		
Achats d'études et de prestations de services			74 - Subventions d'exploitation ¹⁴	€16000	
Achats de matériel, équipements et travaux			Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€0
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)					
Achats de marchandises					
Autres achats					
61 - Services extérieurs		€1000			
Sous-traitance générale			Région(s)		€0
Redevances de crédit-bail					
Locations mobilières et immobilières					
Charges locatives et de copropriété					
Entretien et réparations					
Primes d'assurances			Département(s)		€0
Divers (études/recherches, documentation,colloques...)		€1000			
62 - Autres services extérieurs		€0			
Personnel extérieur					
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires					
Publicité, information et publications			Métropole Aix Marseille Provence	€16000	
Transports de biens et transports collectifs du personnel			Communes		€0
Déplacements, missions et réceptions					
Frais postaux et de télécommunications					
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)					
63 - Impôts et taxes		€842			
Impôts et taxes sur rémunérations		€842	Organismes sociaux (détailier) :		€0
Autres impôts et taxes			Fonds européens		
64 - Charges de personnel		€18158	L'agence de services et de paiement		
Rémunérations du personnel		€12635	Autres établissements publics		
Charges sociales		€5523	Aides privées		
Autres charges de personnel			75 - Autres produits de gestion courante		€4000
65 - Autres charges de gestion courante			Dont cotisations, dons manuels ou legs		€4000
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées			78 - Reprises sur amortissements provisions		
69 - Impôts sur les bénéfices			79 - Transfer de charges		
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financier					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		€20000	TOTAL DES PRODUITS		€20000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€0	87 - Contributions volontaires en nature		€0
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite biens et prestations			Prestation en nature		
Personnel bénévole			Dons en Nature		
TOTAL GENERAL DES CHARGES		€20000	TOTAL GENERAL DES PRODUITS		€20000

Fait à : Marseille Le 30/09/2025 ANIMA Investment Network
 Signature du Président Emmanuel Noury 13 rue Francis Devos
 par délégation du Président  Cachet de l'association


12 Ne pas indiquer les cotisations d'uros. 13 L'attention du demandeur est appellée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatif. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. 14 Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-08 du 05 décembre 2018, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE II - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
Présentation Générale du Projet



Un programme soutenu et financé par :



Avec :



ACCELERATEUR.M

mi marseille
innovation

ANIMA
INVESTMENT NETWORK

Présentation générale du coordonnateur du projet :

L'Accélérateur M est un accélérateur de startups accompagnant de jeunes entreprises innovantes (startups) afin de leur permettre d'accélérer leur développement. La structure a accompagné plus de 110 startups à ce jour, lesquelles ont créé plus de 225 emplois directs et levé plus de 22 M€. C'est en janvier 2019 que la Métropole Aix-Marseille-Provence a officiellement lancé l'Accélérateur M, en partenariat avec Aix-Marseille Université, les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la CCI Aix Marseille Provence, les pôles de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées, Mer Méditerranée, Optitec et Capenergies, ainsi que la French Tech Aix-Marseille. L'Accélérateur M met à la disposition des start-ups, un programme d'accompagnement personnalisé, mêlant expertises, coaching, mentorat, expérimentations et mise en réseau.

Lieu d'échanges et de partenariats ciblés sur la collaboration avec ses homologues africains et méditerranéens, l'Accélérateur M offre également aux futures pépites tournées vers l'international des prestations d'accueil et d'orientation au sein de l'écosystème métropolitain.

Actions et références internationales de l'Accélérateur M :

Grâce à la position géostratégique de la Métropole Aix-Marseille-Provence comme Hub de développement économique euro-méditerranéen, l'Accélérateur M a noué des partenariats sur le continent africain afin de favoriser des échanges, des rencontres et accélérer la dynamique entrepreneuriale. Ainsi, dès avril 2019 lors d'une délégation au Maroc emmenée par la Présidente M. VASSAL, nous avons signé un premier partenariat avec Startups Maroc.

À titre d'exemple, l'Accélérateur M a noué en 2021 un partenariat avec **Connect'innov**, un accélérateur de startups basé en Tunisie dans le secteur de la santé. Ce partenariat a permis à deux délégations tunisiennes de venir découvrir l'écosystème entrepreneurial marseillais pendant plusieurs jours et de rencontrer les acteurs de notre territoire.

À titre indicatif, la Tunisie est l'un des pays les plus représentés au sein des startups de l'Accélérateur M. En effet, pas moins de 15 startups tunisiennes ont bénéficié du programme d'accompagnement à la création d'entreprise. De nombreuses startups tunisiennes ayant connaissance de nos success-stories frappent spontanément à la porte de l'Accélérateur chaque mois afin de prendre des renseignements et de postuler à nos programmes d'accélération.

Enfin, voici une liste non exhaustive d'acteurs avec lesquels nous travaillons régulièrement :

- **The Dot** : le premier hub tunisien pour l'innovation numérique et les entrepreneurs.
- **Flat6labs** : principale société de capital-risque de la région MENA pour l'amorçage et le démarrage, et gère actuellement des programmes de démarrage renommés.
- **216vc** : une équipe d'entrepreneurs et d'experts en startups qui financent des start-ups en phase de pré-amorçage et d'amorçage de Tunisie et d'ailleurs.

L'Accélérateur M travaille avec d'autres pays africains comme le Maroc où un partenariat avec l'accélérateur **HSeven** est en cours de signature. De plus, nous avons également accueilli de nombreux porteurs de projets venus du Sénégal, du Cameroun, et même de Madagascar

dans le cadre de soft-landings organisés par le concours **Med'Innovant Africa** dont l'Accélérateur M est un des opérateurs.

L'Accélérateur M est donc un acteur incontournable de l'accompagnement d'entrepreneurs africains sur le territoire, et s'est doté d'une expertise « Soft-Landing » pour des entrepreneurs venus d'Afrique ces dernières années. C'est ainsi que l'Accélérateur M, en qualité de chef de file, constitue un consortium avec des acteurs incontournables de l'écosystème (cf. annexe “Fiches d'identification des partenaires”) :

Marseille Innovation est la plus grande structure d'accompagnement des entreprises innovantes du territoire de la Métropole Aix Marseille Provence. Implantée sur 4 campus à Marseille, Marseille Innovation propose des programmes d'accompagnement pour les entrepreneurs qui innovent, de la création jusqu'à leur développement, grâce à une méthodologie et un savoir-faire unique. Chaque année, 50 nouvelles startups issues des domaines de l'innovation numérique, la santé, le tourisme, l'industrie du futur ou encore l'environnement rejoignent les campus spécialisés et intègrent la communauté des 150 startups accompagnées. Marseille Innovation entretient des liens étroits avec le continent africain dans le domaine de l'innovation et de la coopération économique. À travers des partenariats, des événements et des programmes d'accompagnement à l'international (PACEIM, MEETAFRICA 1 et 2, Soft-Landing croisé avec Technopark de Casablanca au Maroc...). Marseille Innovation favorise l'échange de connaissances et la collaboration avec des institutions, des incubateurs et des centres d'innovation en Afrique du nord, notamment au Maroc, en Tunisie et en Algérie. Marseille Innovation accompagnera, dans le cadre de ce programme, les startups rattachées aux thématiques de la Green Tech, Blue Tech, AgriTech et Industries Culturelles et Créatives.

ANIMA Investment Network a une expérience de plusieurs années dans le domaine de la coopération économique internationale et apporte une compréhension interculturelle des enjeux d'internationalisation d'entrepreneurs transnationaux. Réseau ayant un ancrage en Afrique du Nord et se développant en Afrique subsaharienne (Rwanda, Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud...), ANIMA aura pour rôle de promouvoir le dispositif et le territoire métropolitain auprès des acteurs et réseaux en Afrique, et de sourcer des startups à accompagner toutes thématiques confondues, tout en contribuant à du pré soft- landing.

En associant le savoir-faire de chaque partenaire, ce projet de Soft-Landing PAC permettra d'assurer un sourcing ainsi qu'un accompagnement de qualité. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de bouquet de services au bénéfice du territoire.

Concernant la gouvernance du consortium, sont proposés l'organisation:

- D'un Comité de Pilotage (CoPil), composé de l'ensemble des partenaires membres du consortium, et de la Métropole Aix-Marseille-Provence accompagnée de représentants de l'AFD, Africa Link, Emerging Valley, Euroméditerranée, Provence Promotion, Eurobiomed et Kedge. Il se réunira au minimum trois fois sur la durée du programme.
- d'un Comité Technique (CoTech) réunissant les membres du consortium, sera organisé tous les mois, sous forme de réunions en visioconférence d'environ 2h, afin de faire le point sur l'opérationnalité du dispositif.

Le programme Soft-Landing Provence Africa Connect a pour but de répondre au souhait de la Métropole, partagé par les acteurs de l'écosystème d'innovation du territoire, de faire d'Aix-Marseille-Provence la destination privilégiée des start-ups africaines en phase de développement et/ou d'internationalisation vers l'Europe.

Voici les différentes étapes proposées par le Consortium :

0) Lancement officiel du dispositif 2026

1) Sourcing et Sélection de la cohorte 2026

La période de sourcing pour l'édition 2026 sera essentiellement pilotée par ANIMA Investment Network. Il s'appuiera sur une action de promotion auprès des écosystèmes cibles, mais également sur du sourcing naturel à travers des acteurs de confiance sur place (Ambassades de France & Instituts Français ; Bureaux Business France ; **Incubateurs & Accélérateurs** comme **E4Impact** - Kenya ; **CIPMEN** – Niger ; **Teranga Tech** - Sénégal ; **Agences de l'investissement** plusieurs membres d'ANIMA ou partenaires en Afrique Subsaharienne – **CEPICI, APIX**, etc. et membre du **RIAFPI** ; **Réseaux Patronat & Fédérations** comme **CONECT** – Tunisie ; **CNES** et **CJD** Sénégal ; **Organisations internationales** comme **IITA** - Nigéria.

L'action de sourcing des projets innovants en Afrique sera aussi menée de manière directe et collaborative par les membres du consortium, à savoir Accélérateur M, Marseille Innovation, ANIMA Invest Network. Ces partenaires travaillent en étroite collaboration avec les acteurs clés de la démarche Provence Africa Connect, notamment Emerging Valley, Provence Promotion, Africa Link, Eurobiomed, Kedge et Euroméditerranée à travers le concours Med'Innovant Africa.

Les membres du consortium joueront un rôle actif dans le sourcing en mobilisant leurs vastes réseaux en Afrique. Grâce à leur présence et à leurs solides connexions établies depuis de nombreuses années dans divers pays africains, ils bénéficient d'un large éventail de partenaires publics et privés impliqués dans le financement et l'accompagnement des startups et entreprises innovantes en Afrique. Parmi ces partenaires figurent des incubateurs publics et privés, des pépinières d'entreprises, des technopôles, des agences de promotion de l'investissement, des réseaux d'entreprises, des chambres de commerce et de l'Industrie, des écoles de commerce, des investisseurs et des structures de financement de l'innovation...

Les membres du consortium exploiteront la puissance de leurs outils de communication en ligne et hors ligne, ainsi que ceux de leurs partenaires en Afrique...

De plus, le consortium s'appuiera sur des outils qui sont reconnus en Afrique pour la diffusion d'appel à candidature et d'appel à projets comme la plateforme F6S.

L'évaluation pédagogique des entreprises sera faite par des outils dont dispose le consortium (F.A.I.R.E, Diag 360, Feuilles de route) et l'identification permettra de construire un mapping sur lequel capitaliser dans des projets futurs avec l'Afrique pour tous les acteurs locaux. Chaque entreprise retenue sera accompagnée sur l'élaboration de la feuille de route de son projet entrepreneurial et d'implantation.

L'objectif du consortium est de recevoir plus de 300 candidatures afin de sélectionner les meilleurs projets innovants et d'accompagner **les 16 projets les plus pertinents et prometteurs** sur les thématiques suivantes : **GreenTech, HealthTech, BlueTech, ICC et Agritech**.

2) Phase d'admission

La phase sourcing étant terminé, le consortium mettra en place la phase d'admission qui a pour objectif de sélectionner 16 projets sur les thématiques suivantes : Agritech, BlueTech, GreenTech, HealthTech et Industries Culturelles et Créatives.

La phase d'admission se déroule en 3 parties distinctes :

- Évaluations des candidatures :
- Jurys de sélection :

Les startups ayant eu la meilleure note seront donc sélectionnées pour défendre leurs projets devant un jury d'expert composé de membres du consortium, des partenaires de l'initiative Provence Africa Connect ainsi que toutes personnes que le consortium jugera utile d'inviter.

Chaque startup aura 10 minutes pour présenter son projet avec un support à sa convenance, s'ensuivra d'une phase de Questions/Réponses avec les membres du jury. Une fois cela terminé, les membres du jury auront 10 minutes pour débattre et noter les startups sur une grille d'évaluation.

Une session dite de "ratrappages" pourra être organisée pour les porteurs de projets ayant eu des problèmes de connexions ou des impondérables de dernières minutes.

À l'issue de la phase de jury, 16 startups seront sélectionnées pour participer au programme d'accompagnement du Soft-Landing Provence Africa Connect.

- Kick-off :

Le Kick-off de lancement marquera le début du programme d'accompagnement du Soft-Landing

Provence Africa Connect. Il a pour but de rassembler l'ensemble des startups sélectionnées, les membres du jury et toutes les personnes qui gravitent autour du programme et de l'initiative Provence Africa Connect.

Lors de cet évènement, les membres du consortium prendront le temps de se présenter et de présenter le programme d'accompagnement. Ce sera également l'occasion pour les lauréats de se présenter plus simplement, de poser leurs questions et plus simplement de faire connaissance avec leurs futurs interlocuteurs.

3) Programme d'accompagnement (TRONC COMMUN)

Dans le but de créer une cohorte solide, les startups suivront un tronc commun en 2026.

Le tronc commun inclura un accompagnement individuel par les Startups Managers de l'Accélérateur M et de Marseille Innovation, également un accompagnement individuel et collectif par des experts et mentors externes.

Le programme se déroulera en deux parties bien distinctes, à savoir une partie en présentiel et une partie en distanciel.

Les lauréats suivront un programme d'accompagnement à distance composé de rendez-vous individuels et de workshops thématiques. Cette première phase sera une phase de test pour les lauréats du programme. En effet, les accompagnateurs du programme jugeront les candidats sur leur réelle motivation à s'installer sur le territoire Aix-Marseille Provence, la faisabilité d'une installation ainsi que leur assiduité.

Les lauréats devront se déplacer par deux fois sur le territoire Aix-Marseille Provence afin de suivre un programme d'immersion dans l'écosystème. Lors de ce programme d'immersion, les lauréats participeront à plusieurs événements comme le Grand Bain de la French Tech Aix-Marseille ou encore Emerging Valley. Le consortium s'appuiera sur l'ensemble des partenaires de la démarche Provence Africa Connect afin de proposer une immersion complète et adaptée du territoire.

Les Startups Managers, désignés dans chaque structure accompagnatrice, assureront un suivi continu permettant la structuration des projets en fonction des retours terrain de l'entrepreneur. Cela sera structuré autour de rendez-vous réguliers, réalisés par visioconférence, par téléphone ou en face-à-face. Ils auront un rôle de coaching et de conseil pour le porteur de projet dans l'exécution de sa feuille de route. **Deux fois par mois**, un point d'avancement de **3h**, fixé à l'avance, sera organisé avec l'ensemble des entreprises. À l'issue de chaque rendez-vous de suivi réalisé par les Startups Managers, ces derniers formulent leurs recommandations de consultation d'experts spécialisés et rédigent un compte rendu.

Pour répondre à ce type de besoin, le Consortium mobilise son portefeuille d'Experts et Mentors externes permanents (experts BizDev et Techniques) qui sera utilisé lors de la phase d'accompagnement sous forme de permanences réalisées par visioconférence, par téléphone ou en face à face avec les entrepreneurs, en complément des Startups Managers affectés à chaque projet. À l'issue de chaque rendez-vous, l'expert / mentor externe rédige un compte rendu qui sera communiqué aux membres du consortium et au porteur de projet.

Le Portefeuille d'Experts et de Mentors externes permanents de l'Accélérateur M, Marseille Innovation sera communiqué à tous les porteurs de projets afin de les informer sur les expertises mobilisées pour la réussite de leurs projets. Un volume d'heure **d'expertises** en individuel sera accordé à chaque startup accompagnée en fonction des besoins spécifiques.

En outre, nous souhaitons favoriser les interactions entre les participants, favorisant ainsi la création d'une cohorte solidaire et la possibilité de partager de bonnes pratiques. Pour cela, nous offrons aux entreprises innovantes africaines participantes **10 workshops et ateliers collectifs de 3h par mois**, dispensés par des experts et partenaires du consortium. Ces sessions interactives seront essentielles en termes d'expertise pour la réussite des projets. Les sessions seront accessibles soit via des visioconférences interactives, soit en présentiel à Marseille. Ils permettront aux participants d'approfondir leurs connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences et d'obtenir des conseils d'experts expérimenté

Communication

Au-delà de l'accompagnement technique et du coaching réalisés, et tout au long du programme, l'ensemble du consortium mobilisera ses équipes support pour communiquer, valoriser et mettre en lumière les entreprises de la cohorte et son projet : relation presse, communication sur les réseaux sociaux, sur les sites internet des structures du consortium et leurs autres supports, captations vidéo, visibilité lors des événements...

Mise en réseau – partenaires du consortium

Les membres du consortium organisent de nombreux événements thématiques dédiés à l'entrepreneuriat chaque mois. Les entreprises lauréates accompagnées seront invitées à participer à ces événements. De plus, les membres du consortium participent tout au long de l'année à de nombreux événements professionnels et entrepreneuriaux (salon des entrepreneurs, le Grand Bain, le Grand Opening...). Nous proposerons aux entreprises lauréates de la cohorte de participer à ces événements propices à la mise en réseau.

Les membres du consortium disposent également d'un réseau d'entreprises innovantes ayant bénéficié de leur accompagnement. Ces chefs d'entreprises seront sollicités pour partager leurs expériences avec la cohorte. L'objectif est de favoriser la mise en réseau de la cohorte, d'échanger sur leurs problématiques, de s'entraider et de développer des synergies.

Nos liens avec des grands groupes locaux (Onet, EDF, Orange...) permettront d'organiser des rencontres qualifiées avec les bons interlocuteurs et déclencher des opportunités. Côté financeurs, nous activerons les mises en contact nécessaires auprès de nos partenaires financeurs avec lesquels nous travaillons étroitement et quotidiennement dans la gestion de l'ingénierie financière de nos startups.

Pour clôturer le programme, un **Démo Day** aura lieu lors de l'édition 2026 d'Emerging Valley. La cohorte sera réunie pour une séance de pitch à laquelle seront conviés l'ensemble de nos partenaires, la presse ainsi que tous les acteurs / opérateurs publics ou privés présentant un intérêt pour la coopération et les échanges avec l'Afrique. Cette séance permettra de rendre visible et de faire la promotion de ce parcours d'accompagnement de la cohorte en question.

Objectifs

L'objectif principal de notre accompagnement est la mise en place d'un soft-landing complet pour des entrepreneurs souhaitant s'internationaliser. Le but sera ensuite de permettre leur implantation sur le territoire métropolitain et favoriser leur développement au niveau local, national et européen. Les résultats permettront d'offrir aux entrepreneurs un point de chute et réussir le passage de l'atterrissement à l'implantation sur le territoire métropolitain. Un autre objectif est d'aider les entreprises africaines à trouver les relais de croissance à leurs projets en matière de financement/levée de fonds, R&D, développement international en Europe. Tout cela aura pour but d'œuvrer à la promotion et à l'attractivité de la destination Aix- Marseille-Provence comme Hub Europe-Méditerranée-Afrique, afin de développer les liens entre le territoire et l'Afrique de façon durable et renforcer les écosystèmes locaux et africains simultanément grâce à cette offre de Soft-Landing.

Dans le but de suivre l'évolution des startups et d'évaluer l'efficacité de notre programme, des indicateurs de suivi seront mis en place (Cf. tableau indicateurs de suivi en annexe). Ces indicateurs permettront d'évaluer les réalisations concrètes, l'impact sur l'écosystème ainsi que la création de valeur ajoutée dans le cadre du programme (nombre de RDV business entre les entreprises africaines et les acteurs du territoire, implantations en cours, chiffres d'affaires cumulés...). Afin d'inscrire ce projet dans un cadre plus large - et participer à la visibilité du territoire auprès d'organisations internationales et instances européennes, des indicateurs d'impact viendront également renforcer la cohérence du projet (Proposer un objectif de 50 % de femmes / 50 % de jeunes entrepreneurs ; 50 % d'entrepreneurs d'Afrique Sub-Saharienne qui ne sont pas visés par les programmes existants, projets répondant à un certain nombre d'ODD). De plus, un rapport de suivi mensuel sera tenu par les startups managers permettant une visibilité sur l'évolution des startups. Les comptes rendus d'expertise permettront d'alimenter ce rapport. Enfin, un rapport final d'exécution détaillant les résultats obtenus, accompagné des comptes rendus de l'avancement de chaque projet, des comptes rendus de suivi mensuel et des expertises délivrées, d'un relevé récapitulatif des dépenses effectuées et des documents justificatifs des dépenses engagées, sera rédigé.

En s'appuyant sur l'ingénierie de Provence Promotion, les offres possibles en termes d'implantation concerteront en priorité les campus de Marseille Innovation pour les thématiques ICC, HealthTech et BlueTech, la pépinière CleanTech du technopôle de l'Arbois pour les projets issus des GreenTech / AgriTech, ou encore la pépinière de Grand Luminy pour les entreprises innovantes en Santé.

Afin d'assurer une structuration de la communauté d'entrepreneurs de façon pérenne, tout en permettant l'identification du dispositif à l'échelle nationale et internationale, la cohorte sera intégrée dans des structures prévues à cet effet, tel qu'**Euroquity de Bpifrance** et le **Hub Meet Africa d'Expertise France**. Ces outils viendront renforcer la connexion au sein de la cohorte, et celle entre les écosystèmes. Elle sera également promue lors d'évènements Afrique (**Nouveau Sommet Afrique-France de l'Elysée**) et mise en avant dans les nouveaux dispositifs tels que la nouvelle version de **Choose Africa** en cours de montage. La communauté ainsi structurée pourra s'emparer de ces dispositifs pour assurer son existence sur le long terme, tout en promouvant **Provence Africa Connect**, permettant l'échange de bonnes pratiques et la visibilité au-delà du projet.

Budget prévisionnel (tableau Excel)

- Plan de financement détaillé équilibré

Budget 2026 – SOFTLANDING PROVENCE AFRICA CONNECT			
(édition #2)			
Charges		Produits	
Sourcing	20 000	Subventions	120 000
Anima	20 000	Métropole Aix Marseille Provence	
		AAP Soft-Landing Provence Africa Connect	120 000
Accélérateur M (sourcing naturel)			
Marseille Innovation (sourcing naturel)			
Appels à candidatures			
Détection			
Pré qualification			
Sélection			
Communication, publications, marketing			
Frais de déplacement, de missions			
Accompagnement et sous-traitance	130 000	Autofinancement	30 000
Accélérateur M	70 000	Accélérateur M	14 000
Marseille Innovation	60 000	Marseille Innovation	12 000
		Anima	4 000
Préselection / Sélection / qualification			
Diagnostic et feuilles de route			
Accompagnement individuel			
Accompagnement collectif			
Mise en réseau			
Évènements (frais de missions / réceptions)			
Indicateurs de suivi			
Atterrissage et mise à disposition de locaux			
Communication, publications, marketing			
Frais de déplacement, de missions			
Frais de restauration, transports			
Frais divers et autres achats			
Total charges	150 000	Total produits	150 000

ANNEXES

Voici des exemples d'indicateurs d'évaluation permettant de mesurer différents aspects du programme de soft-landing, tels que les réalisations concrètes l'impact sur les écosystèmes, la collaboration et le networking, ainsi que la création de valeur ajoutée.

Indicateurs d'évaluation	Critères d'évaluation
Candidatures	- Nombre de candidatures et origine des candidatures (sourcing/prescripteurs/partenariats existants ou nouveaux)
	- Nombre de candidatures instruites
	- Origine des candidatures instruites (sourcing/prescripteurs/partenariats existants ou nouveaux)
Perspectives de créations d'emplois	- Nombre d'emplois créés par les entreprises africaines accompagnées
	- Nature des emplois créés (qualité, spécialisation, etc.)
	- Durabilité des emplois créés (stabilité, perspectives de croissance, etc.)
Collaboration et networking	- Nombre de rencontres B2B organisées entre les entreprises accompagnées et les acteurs locaux et internationaux
	- Qualité des relations établies avec les partenaires et les acteurs locaux
	- Opportunités commerciales et de collaboration générées grâce au networking
	- Nombre d'entrepreneurs ayant participé à l'ensemble des activités (e-soft-landing, soft-landing, évènement final, étude d'impact, suivi)
Création de valeur ajoutée	- Volume des échanges commerciaux entre les entreprises accompagnées et les acteurs locaux et internationaux
	- Montant des investissements réalisés par les entreprises accompagnées dans les écosystèmes locaux et africains
	- Mesure de l'impact social et économique des projets accompagnés (innovation, accès à des marchés, amélioration de la qualité de vie)
Projets d'implantation	- Nombre de projets d'implantation réalisés sur le territoire métropolitain
	- Nombre de projets portés par des femmes en soft landing
	- Secteurs d'activité des projets implantés
	- Impact économique et social des projets d'implantation (création d'emplois, investissements, etc.)
Impact sur les écosystèmes	- Établissement de partenariats avec des acteurs locaux
	- Contribution à l'enrichissement des écosystèmes locaux et africains
	- Taux de satisfaction des partenaires et des acteurs locaux impliqués dans le programme



Fiche d'identification Accélérateur M

Dénomination	Accélérateur M
Forme juridique	Association loi 1901 déclarée
N° SIRET	843 213 174 00017
Statut dans le projet	Chef de file + accompagnateur + sourcing + coordinateur
Adresse	Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix Marseille - 61, Boulevard des Dames 13002 MARSEILLE
Nom du responsable légal	Frédéric COLLART, président

Résumé synthétique de l'activité :

Implanté au sein de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille, l'Accélérateur M affirme sa double dimension : marqueur identitaire d'une métropole euro-méditerranéenne, résolument innovante et service d'accompagnement des startups "Made in Monde" pour faciliter leur développement local et international.

Officiellement lancé en janvier 2019 par la Métropole Aix-Marseille-Provence, en partenariat avec Aix-Marseille Université, les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la CCI Aix Marseille Provence, les pôles de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées, Mer Méditerranée, Optitec et Capenergies, et Aix- Marseille French Tech Région Sud.

- La structure : une association dédiée aux startups et entreprises innovantes prenant appui sur les forces vives, les talents et les ressources de tout l'écosystème métropolitain.
- Le site : un espace de plus de 300 m² sur lequel les jeunes pousses et aussi de plus grandes entreprises peuvent profiter d'une gamme complète de services tout au long de leur parcours, et ce, en lien étroit avec le monde universitaire et les acteurs économiques du territoire.

Lieu d'échanges et de partenariats ciblés sur la collaboration avec ses homologues africains et méditerranéens, l'Accélérateur M offre également aux futures pépites tournées vers l'international des prestations d'accueil et d'orientation au sein de l'écosystème métropolitain. L'Accélérateur M est la réponse aux attentes des structures en développement, qu'elles soient locales ou pas et, pour Aix-Marseille-Provence, une formidable vitrine mettant en valeur les forces et les atouts de la plus vaste métropole de France dans la course à l'attractivité. L'Accélérateur M s'appuie à la fois sur des filières stratégiques pour Aix-Marseille-Provence (Mer, Ports et Économie bleue, Industries culturelles et créatives, Qualité de vie et urbanisme en méditerranée) et sur la position géographique du territoire. Nous participons ainsi au rayonnement d'une métropole devenue le carrefour incontournable du développement économique entre Europe, Méditerranée et Afrique.

Manifesto : Accélérer la métamorphose entrepreneuriale de nos territoires pour une société plus inclusive, responsable, créative, innovante et solidaire.

L'Accélérateur M met à la disposition des entrepreneurs des programmes d'accompagnement personnalisés, mêlant expertises, coaching, mentorat, expérimentations, mise en réseau... Une prestation "à la carte" pour « gagner du temps », que ce soit pour conquérir de nouveaux marchés, financer sa croissance ou recruter des talents. Les procédés de travail sont mis en œuvre en étroite collaboration avec un réseau d'acteurs partenaires, avec l'ambition affichée de favoriser les innovations croisées avec des entreprises de taille plus conséquente ou des collectivités auxquelles l'Accélérateur M propose tout un bouquet de services en « Open Innovation » !

Depuis début 2021, l'Accélérateur M est labellisé French Tech Tremplin "Prépa" et "Incubation" par BPIFrance, programmes d'accompagnement à la création de startups par des porteurs issus des quartiers prioritaires et/ou éloignés du marché de l'emploi bénéficiaire de minima sociaux.

Actions proposées :

M'PowerUp : Gamme de programmes d'accélération de projets innovants sur 3 thématiques (Économie bleue, Industries culturelles et créatives, Qualité de vie urbaine en Méditerranée).

M'OpenUp : Bouquet de services en Open Innovation adressant aussi bien les grands comptes, les ETI, PME/I que les Collectivités locales et territoriales et les associations, en les mettant en logique de collaboration avec des laboratoires de recherche, des plateformes technologiques et des Startups.

Capital Jeunes Créateurs : L'Accélérateur M a aussi été lauréat de l'appel à projet **Capital Jeunes Créateurs** au sein du consortium **Les Grands Talents de Marseille**, comprenant Aix-Marseille Université (leader), Pépite, la Cité de l'Innovation et des Savoirs d'Aix-Marseille, l'association 100 000 entrepreneurs, la CPME 13 et l'incubateur Belle de Mai. Dans ce cadre, nous accompagnerons 300 jeunes à la création ou à la reprise d'entreprises durant un an. L'accompagnement comporte 6 étapes a minima et permet l'acquisition progressive des compétences entrepreneuriales indispensables pour que ces jeunes s'ouvrent les perspectives de la création d'entreprise.

L'Accélérateur M propose aux startups appartenant aux filières stratégiques ciblées d'actionner trois leviers d'accélération :

1. Le business développement : nous accompagnons les startups à apprendre à connaître leur marché, à identifier leurs cibles et à développer leur activité.
Une entreprise qui croît, c'est une entreprise qui capte mieux et plus de clients !
2. L'accès aux financements : nous préparons les startups à lever les fonds structurels nécessaires pour financer le développement de leurs projets. *Une entreprise ne peut grandir que si elle se donne les moyens de ses ambitions !*
3. Les valeurs et ressources humaines : nous amenons les dirigeants à une posture entrepreneuriale et managériale afin d'instaurer l'ADN du projet d'entreprise qui saura attirer les talents. *Une entreprise croît grâce aux talents recrutés qui la feront grandir !*

Pour ce faire, l'Accélérateur M s'appuie sur trois types d'accompagnants :

1. Les Experts : Les conseils d'experts peuvent intervenir en collectif ou en individuel, dans un ou plusieurs domaines fonctionnels ou sectoriels.
2. Les Coaches : Tout comme pour les experts, ils peuvent intervenir à la fois en collectif et en individuel. Coaches professionnels certifiés, ils présentent une expérience réussie dans l'accompagnement du développement personnel et des affaires.

3. Les Mentors : Contrairement aux deux pools d'accompagnants précédents, les mentors interviennent exclusivement avec les startups en individuel. Ces interventions sont menées par des entrepreneurs aguerris avec une ou plusieurs expériences entrepreneuriales réussies ayant le désir de partager leur savoir et leur expérience et leur réseau, en parrainant un "M'Accéléré". Ils peuvent également devenir investisseurs.

Présentation des différents projets et acteurs en liens dans l'écosystème et en Afrique :

L'Accélérateur M fait partie de ces lieux d'échanges en France que l'on caractérise de centrale dans le bassin méditerranéen. Grâce à sa position géostratégique de Hub de développement économique euro-méditerranéen, l'Accélérateur M a pu nouer de nombreux partenariats sur le continent Africain afin de favoriser des échanges, des rencontres et accélérer la dynamique entrepreneuriale.

A titre d'exemple, l'Accélérateur M à nouer en 2021 un partenariat avec **Connect'innov**, un accélérateur de startups basé en Tunisie dans le secteur de la santé. Ce partenariat a permis à deux délégations tunisiennes de venir découvrir l'écosystème entrepreneurial marseillais pendant plusieurs jours et de rencontrer les acteurs de notre métropole.

A titre indicatif, la Tunisie est l'un des pays les plus représentés au sein des startups de l'Accélérateur M. En effet, pas moins de 15 startups tunisiennes ont bénéficié du programme d'accompagnement à la création d'entreprise. Parmi ces startups nous pouvons raconter de belles Success Story comme **Smartbox Industry** portée par Mahmoud Belghit ou encore **Cynoia** portée par Nassredine Riahi. De ce fait, de nombreuses startups tunisiennes frappent à la porte de l'Accélérateur chaque mois afin de prendre des renseignements et postuler à nos programmes d'accélération.

Pour boucler la boucle tunisienne, voici une liste non exhaustive d'acteurs avec lesquelles nous travaillons régulièrement :

- **The Dot** : le premier hub tunisien pour l'innovation numérique et les entrepreneurs.
- **Flat6labs** : principale société de capital-risque de la région MENA pour l'amorçage et le démarrage, et gère actuellement les programmes de démarrage les plus renommés de la région.
- **216vc** : une équipe d'entrepreneurs et d'experts en startups qui financent des startups en phase de pré-amorçage et d'amorçage de Tunisie et d'ailleurs.

L'Accélérateur M travaille avec d'autres pays africains comme le Maroc où un partenariat avec l'accélérateur **HSeven** est en cours de signature.

Nous avons également accueilli de nombreux porteurs de projets venus du Ghana, du Cameroun et même de Madagascar dans le cadre des Soft-Landings organisée par le concours **Med'Innovant Africa** dont l'Accélérateur M est un des opérateurs.



Fiche d'identification Marseille Innovation

Dénomination	Marseille Innovation
Forme juridique	Association déclarée
N° SIRET	411 007 651 00028
Statut dans le projet	Accompagnement + sourcing
Adresse	45 RUE FRÉDÉRIC JOLIOT CURIE 13382 MARSEILLE CEDEX 13
Nom du responsable légal	Denis LIOTTA, président

Résumé synthétique de l'activité :

Centre Européen d'entreprises et d'innovation (CEEI) Marseille Innovation est la plus grande structure d'accompagnement des entreprises innovantes du territoire de la Métropole Aix Marseille Provence en Région Sud. Implantée sur 4 campus à Marseille, Marseille Innovation propose des programmes d'accompagnement pour les entrepreneurs qui innovent, de la création jusqu'à leur développement, grâce à une méthodologie et un savoir-faire unique. Chaque année, 50 nouvelles startups issues des **domaines** des technologies numériques, la santé, le tourisme, l'industrie du futur ou encore l'environnement rejoignent les campus spécialisés et intègrent la communauté des 100 startups accompagnées.

Notre programme d'accompagnement s'adresse aux porteurs de projets d'une innovation non technologique (usage, services, sociétale...) et d'innovation technologique.

Cette boîte à outil permet aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs de gommer les principaux freins à la création et au développement d'entreprise et de permettre à chaque porteur de projet de devenir entrepreneur.

Le tableau d'honneur de Marseille Innovation compte de nombreuses success stories, à l'image de Provepharm Life Solutions, Enovacom, Traxens, Alertgasoil, Seres Technologies, Skeepers, Viasoft, Mailinblack et démontre que Marseille Innovation est l'acteur incontournable de l'innovation et de l'économie du territoire. Marseille Innovation est par ailleurs soutenue par trois partenaires publics historiques : la Métropole Aix Marseille Provence, la Région Sud et la Ville de Marseille.

Structure associative, la gouvernance de Marseille Innovation s'appuie sur un conseil d'administration privé composé d'un collège d'industriels, de financiers (5 banques), d'alumnis et d'un collège de partenaires de l'écosystème.

En près de 30 ans, 1300 entreprises ont été accompagnées par Marseille Innovation et plus de 900 sont encore actives.

Marseille Innovation est implanté sur le 13^{ème} arrondissement de Marseille, au Pôle Média de la Belle de Mai dans le 2^{ème} arrondissement et en centre-ville dans le 1^{er} arrondissement.

Nous disposons de 4 sites pour accueillir, héberger et accompagner les entreprises soit 6000 m² de surfaces dédiées aux entreprises accompagnées.

Marseille Innovation accompagne entre 100 et 130 entreprises par an, pendant 48 mois au travers de 3 Programmes d'accompagnement :

- Startmi pour lancer son activité
- Growmi pour développer son activité et se structurer
- Scalemi pour accélérer.

Une équipe de 11 personnes accompagnent et coachent au quotidien les entrepreneurs.

Un pool de 13 experts délivre des expertises individuelles et collectives (workshop) sur des thématiques centrales (juridique, comptabilité, stratégie, monétisation, communication, stratégie commerciale, recherche de financements, accompagnement technique/solutions digitales, pilotage d'entreprise, design...)

Entre 100 et 150 projets sont instruits par an.

40 nouvelles entreprises en moyenne rejoignent nos programmes d'accompagnement chaque année. 1300 entreprises ont au total été accompagnées par Marseille Innovation depuis plus de 25 ans.

Notre taux de pérennisation est de 90% et a permis la création de milliers d'emplois durables à Marseille et plus largement sur le territoire métropolitain et régional. 4500 emplois sont actifs à ce jour sur le territoire.

En 2022, Marseille Innovation s'est dotée d'un fonds d'innovation grâce à l'apport de deux partenaires bancaires : CIC GROUPE LYONNAISE DE BANQUE et BPMED et de trois fonds d'entrepreneurs (nos校友) : IForce, Enovacom et Jump Venture. Ce fonds doté d'une enveloppe de 700 000 € renouvelée tous les 2 ans permet de financer l'amorçage des entreprises, de renforcer leurs fonds propres pour faire effet de levier sur l'ensemble des autres financeurs de la création et du développement d'entreprises. 34 projets ont d'ores et déjà été financés sur cette première année de fonctionnement. 1 020 000 € de prêt d'honneur innovation ont été délivrés et ont généré 3 000 000 € de fonds levés supplémentaires.

Par ailleurs, nous opérons l'accompagnement de plusieurs cohortes au sein de deux incubateurs thématiques :

- Meet Africa en Tunisie et Maroc pour permettre l'internationalisation des projets d'entreprises sur les 2 rives de la Méditerranée en partenariat avec Expertise France et l'AFD.
- Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.
- Un programme de Soflanning opéré avec notre partenaire Technopark Maroc

Chiffres clé 2024

- 148 startups et projets innovants accompagnées par nos équipes en 2024
- 108 Porteurs de projets innovants instruits
- 42 nouvelles startups ont rejoignent Marseille Innovation en 2024
- un taux de survie à 5 ans de 90 %, 2 à 3 sur 10 quittent la pépinière avec plus de 10 à 15 collaborateurs.
- Une équipe de 11 personnes au service des nouveaux entrepreneurs innovants du territoire
- Un talent pool de 13 experts et mentors
- Un accompagnement & un hébergement sur 2 ans (renouvelable 1 fois), sans prise de participation et un accès à l'écosystème entrepreneurial et innovant régional qui repose sur 4 piliers
 - 1. Un accompagnement au quotidien par des experts et mentors Aide opérationnelle, génération du chiffre d'affaires, structuration et stratégie, marketing, communication, expertise juridique et comptable, design, développement technique, ressources humaines... et des suivis réguliers opérés par l'équipe.
 - 2. Un parcours Financement : une recherche de financements et une aide au montage de dossiers financiers pour trouver les financements adaptés aux besoins des entreprises. Du diagnostic, sourcing au montage des dossiers de demandes d'aides, ce parcours sera ponctué de suivis individuels et d'ateliers collectifs pour faire décoller les projets.
 - 3. Un Fond by MI : Prêt d'honneur Innovation de 30K€ associé aux programmes d'accompagnement de Marseille

Innovation pour augmenter les fonds propres des entreprises sans dilution et pour accélérer la mise sur le marché d'une innovation technologique.

4. Une offre immobilière adaptée et packagée « plug and play » et des services communs pour faciliter la vie des entreprises au quotidien. Marseille Innovation dispose aujourd'hui de près de 6000 m² d'espaces dédiés aux jeunes entreprises innovantes du territoire.
5. Un accès privilégié à l'écosystème entrepreneurial et innovant du territoire, en lien avec l'ensemble des partenaires par l'organisation d'animations et d'ateliers thématiques pour apporter de la valeur ajoutée supplémentaire aux entreprises.

Présentation des différents projets et acteurs en liens dans l'écosystème et en Afrique :

- **Un programme de Soft-Landing en Afrique signé en 2019 avec Technopark au Maroc.**

Programme d'accompagnement croisé type « Soft-Landing » ou « Pack d'atterrissement » dédié aux entreprises innovantes accompagnées par Marseille Innovation et le Technopark avec offre de plusieurs services : Sourcing, Développement international, Hébergement plug and play, Aide à la recherche de partenaires, Mise en relation avec les entreprises et acteurs de l'écosystème de l'innovation, etc. Le programme Soft-Landing Maroc a été initié par Marseille Innovation et Technopark dans le cadre du partenariat signé entre les deux structures le 9 avril 2019 à Casablanca.

A ce titre, depuis novembre 2022, Marseille Innovation a accueilli dans ses locaux 3 startups marocaines dont une (**ALIKAR INT**) est immatriculée en France et incubée chez Marseille Innovation depuis novembre 2022. Les deux autres startup (**LINKUP VALUE et POSITEAMS**) sont en cours de finaliser les démarches administratives pour le titre de séjours afin de créer la société et s'implanter à Marseille.

- **Un incubateur virtuel international pour accompagner les projets innovants de la diaspora africaine en Europe : MEET AFRICA 1 et 2 et PACEIM 1,2 et 3.**

PACEIM : Initié en 2011 par Marseille Innovation, en partenariat avec l'IRD, le programme PACEIM (Programme d'aide à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée) a accompagné une centaine de projets innovants sur 3 éditions (2011-2016) en co-incubation avec des partenaires en Algérie, au Maroc, au Liban et en Tunisie.

L'accompagnement a abouti à la création et l'implantation, dans les 4 pays, d'une quarantaine de startups innovantes.

MEET AFRICA 1 : En 2017, Marseille Innovation a accompagné 20 projets MEET Africa 1 dans un cadre de collaboration avec l'IRD et en co-incubation avec des partenaires Sud en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

MEET AFRICA 2 Tunisie : En 2021, prestation de collaboration entre Marseille Innovation et Expertise France, dans le cadre du programme MEET Africa II, pour accompagner, sur 12 mois, 10 porteurs de projets de la diaspora tunisienne en Europe.

MEET AFRICA 2 Maroc : Depuis juillet 2022, co-accompagnement par Marseille Innovation et Technopark (Maroc) de 12 projets de la diaspora marocaine en Europe. Cette action est toujours en cours d'exécution dans le cadre du programme Européen Meet Africa II.



Fiche d'identification ANIMA Network

Dénomination	ANIMA INVESTMENT NETWORK
Forme juridique	Association déclarée
N° SIRET	49347057900035
Statut dans le projet	Sourcing / Marketing
Adresse	13 Rue Francis Davso 13001 Marseille
Nom du responsable légal	Emmanuel NOUTARY

Résumé synthétique de l'activité :

ANIMA est un réseau international qui travaille à l'intégration et la convergence économique entre Europe, Moyen-Orient et Afrique. Avec un réseau de 70 organisations membres dans 20 pays et plus de 400 experts et partenaires mobilisables, coordonnés par une équipe de 17 personnes basées en France, au Maroc et au Liban, la valeur d'ANIMA s'inscrit dans l'international.

ANIMA intervient depuis 2006 auprès des organisations de soutien aux entreprises et à l'innovation en Afrique du Nord, et notamment auprès des écosystèmes et d'innovation avec l'initiative THE NEXT SOCIETY, impliquant une communauté de 410 startups depuis 2017. Actuellement ANIMA opère plusieurs actions permettant de promouvoir le territoire métropolitain en Afrique du Nord à travers :

- EuroMed Clusters Forward, communauté de clusters méditerranéens permettant l'accès à des startups dans les secteurs cibles ;
- Le Programme d'Expertise MSEC– Fédération de l'écosystème startup au Maroc startups marocains, avec un accompagnement direct à 50 startups en accélération.

Présentation des différents projets et acteurs en liens dans l'écosystème et en Afrique :

Depuis 2018, ANIMA s'est illustrée sur le territoire en pilotant un grand nombre de « projets Afrique », permettant d'apporter une expertise sur le sujet de la coopération économique Afrique-France, ainsi qu'un carnet d'adresse composé des acteurs importants du domaine en Afrique (ambassades et Instituts Français, bureaux Business France, incubateurs locaux, société civile africaine, fédérations patronales, entrepreneurs transnationaux, agence publiques chargées des entreprises), en France (ministères, AFD, Expertise France, Bpifrance, cercles de la diaspora africaine), mais aussi en Europe (GIZ en Allemagne, ENABEL en Belgique). Parmi les projets Afrique qui permettent à ANIMA de capitaliser sur des compétences et réseaux, on compte :

- REA-BRIDGE Africa, financé par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et co-piloté par Business France, a créé un réseau de réseaux d'entrepreneurs africains de 16 pays francophones et anglophones. Ce réseau repose sur des « têtes

de réseau nationales » et a donc permis à ANIMA d'avoir des portes d'entrée auprès d'entrepreneurs de nombreux secteurs.

- MEET Africa, mis en place en collaboration avec Expertise France, permet à ANIMA d'avoir à la fois un lien fort avec les acteurs de la diaspora, et les institutions proposant des projets à destination du public franco-africain de s'appuyer sur le Hub pour la promotion d'initiatives comme le soft landing.
- BRIDGE-AFRICA Créative, projet spin-off de REA-BRIDGE Africa, qui propose un accompagnement d'entrepreneurs africains, du secteur des ICC numériques, dans la région Sud, grâce à une mobilisation de l'ensemble des acteurs business et ICC du territoire autour d'une feuille de route Afrique.

D'autres initiatives récentes comme l'Accélérateur Diafrik Invest ont également permis de travailler auprès des écosystèmes d'innovation et diaspora avec un prisme Europe – Afrique.

Cartographie des partenaires dans l'écosystème et en Afrique

Dans l'écosystème (Marseille) - Des structures d'appui pour le soft-landing

- Provence Promotion
- Africa Link
- Euroméditerranée
- Emerging Valley

En Afrique, des structures partenaires pour du sourcing dans 18 pays

- Ambassades de France & Instituts Français (*Afrique du Sud ; Burkina Faso ; Burundi ; Côte d'Ivoire ; Kenya ; Gambie ; Ghana ; Madagascar ; Niger ; Nigeria ; Ouganda ; Rwanda ; Sénégal*)
- Bureaux Business France Afrique (*Afrique du Sud ; Angola ; Cameroun ; Côte d'Ivoire ; Ethiopie ; Kenya ; Senegal*)
- Incubateurs & Accélérateurs (*E4Impact – Kenya ; CIPMEN – Niger ; Teranga Tech - Sénégal ; Gambian Tech – Gambie ; The Dot – Tunisie ; Connect'Innov - Tunisie ; Startup Maroc – Maroc ; HSEVEN – Maroc ; MSEC – Maroc réunissant 17 structures de l'innovation au Maroc ; Appui sur les campus déportés de Kedge en Côte d'Ivoire et Sénégal*)
- Agences de l'investissement (plusieurs membres d'ANIMA ou partenaires en Afrique Subsaharienne – CEPICI, APIX, etc. et membre du RIAFPI)
- Capital Risques (*Flat6labs – Tunisie ; 216 VC – Tunisie ; ATIC - Tunisie*)
- Réseaux Patronat & Fédérations (*CONECT – Tunisie ; CNES et CJD Sénégal*)
- Instituts & Organisations internationales (*IITA –*

Nigéria) En France, pour la relation Afrique-France

- Business France
- Bpifrance, Euroquity
- Expertise France
- AFD